

COMMUNE DE VILLERS-LE-LAC

Section :BD

Lieu-dit : "Sous les Genevriers"

"Rue Maréchal Juin"

Propriété appartenant à
la S.A. d'HLM Neolia

PLAN DE DIVISION-BORNAGE

Document provisoire dans l'attente des nouveaux
numéros de parcelles cadastrales

Principe d'échange						
propriétaire actuel	attribution	au cadastre			au plan	
		section	n° de parcelle (*)	contenance	teinte périmètre	superficie réelle
La Commune	NEOLIA	BD	n°DPp1 à DPp9	29 ca		---
NEOLIA	La Commune	BD	n°31p5 + n°25p3	1 a 19 ca		---

(*) nouvelle numérotation issue du document de modification du parcellaire cadastral N° en date du ---

Principe de division				
désignation	au cadastre			au plan
	section	n° de parcelle (*)	contenance	superficie réelle
Propriété 1	BD	20p1	3 a 77 ca	377 m ²
Propriété 2	BD	20p2	3 a 84 ca	386 m ²
	BD	DPp9	2 ca	
Propriété 3	BD	20p3	3 a 81 ca	386 m ²
	BD	DPp8	5 ca	
Propriété 4	BD	20p4	3 a 71 ca	377 m ²
	BD	DPp7	6 ca	
Propriété 5	BD	20p5	4 a 01 ca	406 m ²
	BD	DPp6	5 ca	
Propriété 6	BD	20p6	4 a 03 ca	406 m ²
	BD	DPp5	3 ca	
Propriété 7	BD	20p7	4 a 03 ca	406 m ²
	BD	DPp4	3 ca	
Propriété 8	BD	20p8	3 a 93 ca	395 m ²
	BD	DPp3	2 ca	
Propriété 9	BD	20p9	3 a 93 ca	395 m ²
	BD	DPp2	2 ca	
Propriété 10	BD	20p10	3 a 77 ca	378 m ²
	BD	DPp1	1 ca	
Propriété 11	BD	25p2	6 a 94 ca	694 m ²
Propriété 12	BD	25p1	7 a 36 ca	736 m ²
Propriété 13	BD	31p4	7 a 19 ca	719 m ²
Propriété 14	BD	31p3	5 a 03 ca	503 m ²
Propriété 15	BD	31p2	6 a 85 ca	685 m ²
Propriété 16	BD	31p1	10 a 74 ca	1074 m ²

(*) nouvelle numérotation issue du document de modification du parcellaire cadastral N° en date du ---

Document provisoire dans l'attente des nouveaux
numéros de parcelles cadastrales

Notes :

* Les limites des parcelles cadastrales figurant au présent plan, résultent de l'application et de

Commune : 025321
Villers-le-Lac

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Cabinet BETTINELLI-GRAPPE
Marie-Claire BETTINELLI-GRAPPE
GÉOMÈTRE EXPERT
14 rue des Moulinots - 25500 MORTEAU
Tél. 03 81 67 00 72

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : BD
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P4

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/625
Date de l'édition : 15/06/2009

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : levé calage..... effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .Morteau..... , le 27/10/2021.....

Document dressé par
BETTINELLI-GRAPPE Marie-Claire
à MORTEAU.....

Date 27/10/2021.....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

REF 8858

